

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **21 (1903)**

Heft 84

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Abonnemente:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2^{te} Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden.

Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Er erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).		Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).	

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque du Commerce à Genève. — Internationale Wechselkurs. — L'industrie du fer en Russie en 1902. — Englands Aussenhandel.

Frau Anna Näf-Bächtold, von Zell (Tösstal, Zürich), in Luzern. Gasthaus zum weissen Kreuz. Furrengasse 19.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Zürich — Zurich — Zurigo

1903. 27. Februar. Jakob Keller-Liechti, von Teufen-Freienstein, in Töss, Hermann Keller-Malzacher, von und in Teufen-Freienstein, vom 1. Mai 1903 an in Pfungen, Eduard Früh-Keller, von Basel, in Teufen-Freienstein, und Carl Vogel-Keller, von Basel, in Pfungen, vom 1. Mai 1903 an in Winterthur, haben unter der Firma Keller & Co in Winterthur eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. Januar 1903 ihren Anfang nahm. Ziegelei, Kalkbrennerei und Tonwarengeschäft. Wartstrasse 1. (Fabriken in Teufen, Pfungen, Neltenbach und Dättau-Töss.)

27. Februar. Inhaber der Firma A. G. Meyer, Cravattenfabrik in Zürich II ist Andreas Gottfried Meyer, von Hagglingen (Aargau), in Zürich I. Kravattenfabrikation und -Handel. Gotthardstrasse 51.

27. Februar. Wasserversorgung Dörfli Hombrechtikon in Hombrechtikon (S. H. A. B. Nr. 145 vom 26. Mai 1896, pag. 601). Reinhold Manz ist infolge Todes aus dem Vorstand dieser Genossenschaft ausgeschieden; an dessen Stelle wurde als Präsident gewählt: Dr. Wilhelm Frey, bisher Aktuar, und als Aktuar: Heinrich Kurz, von und in Hombrechtikon.

27. Februar. Die Firma J. J. Güller in Hüttikon (S. H. A. B. Nr. 107 vom 24. Juli 1883, pag. 858) ist infolge Hinschiedes des Inhabers erloschen.

Inhaber der Firma Alb. Güller in Hüttikon, welche die Aktiven und Passiven der ersten übernimmt, ist Albert Güller, von und in Hüttikon. Natur des Geschäftes: Gravier- und Prägeanstalt. Die Firma erteilt Einzelprokura an Alfred Güller und Jakob Güller, beide von und in Hüttikon, die Söhne des Firmainhabers.

28. Februar. Die Firma J. Wirthlin, Schweiz. Fabrikdepôt in Zürich (S. H. A. B. Nr. 42 vom 27. März 1888, pag. 321) ist infolge Umwandlung in eine Kollektivgesellschaft erloschen.

Joseph Wirthlin, von Möhlin (Aargau), in Zürich I, und Gottlieb Rauber, von Windisch (Aargau), in Zürich II, haben unter der Firma J. Wirthlin & Co. in Zürich I eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. Februar 1903 ihren Anfang nahm und die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma J. Wirthlin, Schweiz. Fabrikdepôt übernimmt. Manufakturwaren. Spezialität: Baumwoll- und Leinenwaren. Obere Zäune 26, z. Brunnensturm.

28. Februar. Die Firma Friedr. Düllnbach in Zürich V (S. H. A. B. Nr. 40 vom 2. Februar 1903, pag. 157) ist infolge Verzichtes des Inhabers erloschen.

28. Februar. Die Firma E. Spitzer & Co in Zürich I (S. H. A. B. Nr. 202 vom 3. August 1897, pag. 829) — Gesellschafter: Emil Spitzer-Obermann, Hans Steiner und Emma Obermann — ist infolge Hinschiedes des Emil Spitzer-Obermann und daheriger Auflösung dieser Kommanditgesellschaft erloschen. Die Liquidation der Aktiven und Passiven ist durchgeführt.

28. Februar. Hans Steiner, von Zürich, und Witwe Marie Steiner, geb. Wehrli, von Zürich, beide in Zürich II, haben am 1. März 1903 unter der Firma H. Steiner & Co in Zürich I eine Kommanditgesellschaft eingegangen. Unbeschränkt haftbarer Gesellschafter ist Hans Steiner, und Kommanditärin ist: Witwe Marie Steiner, geb. Wehrli, mit dem Betrage von Fr. 10,000 (Franken zehntausend). Industrie und Handel in Rohseide. Tiefenhöle 9.

Luzern — Lucerne — Lucerna

1903 26. Februar. Adolf und Robert Bühlmann, beide von Egolzwil, in Entlebuch, haben am 1. Juli 1902 unter der Firma Geb. Bühlmann in Entlebuch eine Kollektivgesellschaft eingegangen. Mechanische Schreinerei.

26. Februar. Gebrüder Hug & Co. in Zürich, mit Zweigniederlassung in Luzern (S. H. A. B. Nr. 24 vom 1. Februar 1893, pag. 96). Es führen nunmehr alle Gesellschafter: Emil Hug, Vater, Arnold und Adolf Hug, Söhne, für die Firma je durch Einzelzeichnung rechtsverbindliche Unterschrift.

27. Februar. Die Firma J. Stoecker in Luzern (S. H. A. B. Nr. 226, vom 28. November 1891, pag. 916) ist infolge Verkaufs des Geschäftes erloschen.

27. Februar. Die Firma Müller zu Metzger in Luzern (S. H. A. B. Nr. 216 vom 27. August 1895, pag. 903) ist infolge Verkaufs des Geschäftes erloschen.

27. Februar. Inhaber der Firma J. Roth-Bünter in Luzern ist Tobias Roth, von Engstlatt (Württemberg), in Luzern. Gasthaus zu Metzger. Weimarkt 3.

27. Februar. Die Firma Casimir Weingartner in Luzern (S. H. A. B. Nr. 183 vom 9. September 1891, pag. 744) ist infolge Verkaufs des Geschäftes erloschen.

28. Februar. Inhaberin der Firma Frau Näf-Bächtold in Luzern ist

Glarus — Glaris — Glarona

1903. 28. Februar. Die von der Firma Spinnerei & Weberei Mollis F. Jenny in Ennenda unterm 23. Februar 1900 an Cosmus Jenny erteilte Prokura ist infolge dessen Hinschiedes erloschen. Dagegen hat die genannte Firma an J. Adolf Bachofen, von Maur (Zürich), in Glarus, und Fritz Hefti, von Hätzingen, in Glarus, Kollektivprokura erteilt.

28. Februar. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma Greiner, Jenny & Co in Glarus (S. H. A. B. Nr. 126 vom 9. April 1901, pag. 501) hat sich infolge Austrittes des Wilhelm Jenny aufgelöst; die Firma ist erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die neue Firma «Greiner & Co» in Glarus.

28. Februar. Rudolf Greiner, und Paul Greiner, beide von Glarus, in Mitlödi (Schweizerhaus), haben unter der Firma Greiner & Co in Glarus eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit der Eintragung in das Handelsregister ihren Anfang nahm. Die Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Greiner, Jenny & Co». Natur des Geschäftes: Chemische Fabrik.

Genf — Genève — Ginevra

1903. 27 février. Suivant procès-verbal reçu par Me Henri Picot, notaire, à Genève, le 9 février 1903, il a été constitué sous la dénomination de Société immobilière des Genève une société anonyme qui a son siège à Plainpalais. Elle est constituée pour un temps indéterminé. Elle a pour but l'achat, la construction et l'exploitation, ainsi que la vente d'immeubles sis à Genève, ou dans la banlieue de Genève. Le capital social est fixé à la somme de soixante-mille francs (fr. 60,000), divisé en 60 actions de fr. 1000 chacune, au porteur. La société est administrée par un conseil d'administration de trois à cinq membres, élus pour une période de trois ans et indéfiniment rééligibles. Pour les actes à passer, le conseil d'administration peut spécialement déléguer deux de ses membres et les autoriser à signer au nom de la société. Les publications émanant de la société seront faites dans la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. Pour les trois premières années, le conseil d'administration est composé des suivants: Gaston de Lessert, rentier; Henri de Lessert, rentier, et Roger de Lessert, étudiant, tous trois domiciliés à Plainpalais.

27 février. Dans son assemblée générale du 10 janvier 1903, l'association ayant pour titre Société de Laiterie de Versoix, et ayant son siège à Versoix (F. o. s. du c. du 16 décembre 1893, page 1067, et 27 avril 1897, page 481), a opéré une revision complète de ses statuts, comme suit: Elle conserve son titre de «Société de Laiterie de Versoix», ainsi que son siège à Versoix. Sa durée est indéterminée. Elle a pour but de tirer le meilleur parti possible du lait des vaches appartenant aux sociétaires. Sont actuellement membres de l'association, tous les signataires des nouveaux statuts révisés. A l'avenir, pourra être admise à faire partie de la société, toute personne agréée par la majorité des membres de la société, et moyennant demande écrite adressée au président. Le sociétaire admis, si ce n'est pas un ancien membre démissionnaire, payera une finance d'entrée de fr. 25. Pour la réintégration d'un ancien membre démissionnaire, la finance d'entrée sera fixée par l'assemblée générale. En cas de décès d'un sociétaire, son droit passe à la veuve, ou, à défaut, à l'un de ses enfants, désigné par écrit, par la famille elle-même, dans le délai d'un mois. Chaque sociétaire s'engage pour une durée qui n'est pas limitée. Toute demande de démission devra être envoyée par écrit, avant le 30 novembre. N'est considéré comme motif valable de démission, que le fait de vendre sa propriété, ou de transférer son domicile hors de la commune. Dans ce cas, le démissionnaire peut transmettre ses droits de sociétaire à son successeur après en avoir informé par écrit le comité. Dans tout autre cas, le membre sortant perd tous ses droits de sociétaire, et est tenu de payer une redevance de fr. 25 par vache, sans que cette somme puisse être inférieure à fr. 50, ceci en garantie des engagements de la société envers des tiers. La société est dirigée par un comité de cinq membres, élus pour un an. Elle est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du président et du vice-président. Les sociétaires sont tenus solidairement, à l'égard des tiers, des engagements de la société. Il n'est pas prévu aux statuts, de répartitions de bénéfices annuels; par contre, il sera constitué un fonds de réserve destiné à l'achat ou à l'entretien du matériel, ou à son renouvellement, par un prélèvement d'un tant pour cent sur chaque paiement fait aux sociétaires, et par le produit des amendes, lequel sera fixé par l'assemblée générale annuelle. Ce fonds de réserve ne pourra être supérieur à fr. 500. Le comité est actuellement composé de Jean Cohanier, président; Lucien Piccot, vice-président; Claude Lacroix; Nicolas Coutty; tous quatre domiciliés dans la commune de Versoix, et Félix Maillefer, domicilié à Veytay (Vaud).

27 février. Dans son assemblée générale du 5 février 1903, la société anonyme ayant pour titre Société anonyme de la Pélisserie, et ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 19 novembre 1887, page 875), a nommé Charles Pittet, domicilié à Genève, membre du conseil d'administration, en remplacement de Louis Goetz, décédé.

27 février. Le chef de la maison Aug. Schwarz, à Genève, est Auguste-Adolphe Schwarz, de Genève, domicilié au Petit-Saconnex. Genre d'affaires: Marchand-tailleur. Magasins: 7, Rue Lévrier.

27 février. La maison Ch. Montillet, inscrite à Genève pour un commerce de primeurs en gros (F. o. s. du c. du 6 octobre 1893, page 1259), transfère, dès le 1^{er} mars prochain, son siège commercial aux Eaux-Vives, 24, Rue du Nan.

Compte de profits et pertes de la Banque du Commerce à Genève pour l'exercice 1902.

(Approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 16 février 1903.)

	Debit Charges			Avoir Produits
		I. Frais d'administration.		
	104,145	90 Appointements et gratifications des employés et sur-nu-méraires.		
	12,000	— Loyer du bâtiment de la banque.		
	526	25 Entretien et réparations du bâtiment de la banque.		
	2,356	— Chauffage et éclairage.		
	5,684	90 Impressions, registres, formulaires, insertions, fournitures de bureau etc.		
	3,495	40 Ports de lettres, dépêches et téléphone.		
	7,090	65 Frais relatifs au concordat et à la chambre de compensation.		
	13,500	— Frais de confection de billets de banque.		
	2,380	35 Mobilier: Entretien, réparations, etc.		
	1,218	65 Divers: Etrennes, dons, etc.		
848,888	15	196,010	05 Frais pour faire venir des espèces de l'étranger.	
		II. Impôts.		
	23,200	10 Impôt fédéral de contrôle sur les billets de banque.		
	69,600	— cantonal sur les billets de banque.		
	6,000	— cantonal de timbre sur 12,000 actions.		
105,828	60	878	60 cantonal (foncier) sur bâtiment de la banque.	
		6,160	— communal pour 1902 (taxe municipale).	
		III. Intérêts débiteurs.		
		<i>a) Sur engagements en compte courants.</i>		
	718	25 A comptes courants créanciers.		
4,458	35	3,740	10 A caisse de prévoyance des employés.	
		VI. Bénéfice net.		
	11,216	25 Solde au 31 décembre 1901.		
514,777	45	503,561	20 Bénéfice net de l'année 1902.	
			I. Produit du compte d'effets de change.	
			Effets escomptés sur la Suisse:	
			Intérêts perçus	fr. 314,666. 60
			Réescompte de l'exercice précédent à 4%	" 70,455. 90
				fr. 385,122. 50
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1902 à 4%	" 45,513. 65
				889,608 85
			Effets sur l'étranger:	
			Intérêts perçus	fr. 135,824. 90
			Réescompte de l'exercice précédent à 4%	" 15,473. —
				fr. 151,297. 90
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1902 à 3 1/2%	" 21,968. 40
				129,331 50
			Avances sur titres:	
			Intérêts perçus	fr. 34,877. 60
			Réescompte de l'exercice précédent à 4%	" 2,488. 50
				fr. 37,166. —
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1902 à 4%	" 2,368. 10
				34,797 90
			Avances surnantissements avec billets:	
			Intérêts perçus	fr. 1,836. 10
			Réescompte de l'exercice précédent à 4%	" 402. 70
				fr. 2,288. 80
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1902 à 4%	" 301. —
				1,987 80
			Avances hypothécaires avec billets:	
			Intérêts perçus	fr. 10,626. 65
			Réescompte de l'exercice précédent à 4%	" 2,866. 65
				fr. 13,293. 30
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1902 à 4%	" 1,640. —
				11,653 80
			Rescriptions cantonales:	
			Intérêts perçus	fr. 22,187. 50
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1902 à 4%	" 4,811. 10
				17,376 40
			584,755 75	
			II. Intérêts créanciers et commissions.	
			<i>a. Sur créances en comptes courants.</i>	
			Des avances en comptes courants surnantissements de titres:	
			Intérêts perçus	fr. 28,165. 30
			Réescompte de l'exercice précédent à 4%	" 4,226. 65
				fr. 32,391. 95
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1902 à 4%	" 1,180. —
				31,211 95
			<i>b. Sur autres créances et placements.</i>	
			Des rescriptions municipales et valeurs diverses:	
			Intérêts perçus	fr. 32,921. 75
			Réescompte de l'exercice précédent à 4%	" 13,607. 10
				fr. 46,528. 85
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1902 à 4%	" 12,570. 80
				33,958 05
			Des effets publics:	
			Intérêts perçus	fr. 301,649 85
				868,819 85
			III. Produit de l'immeuble.	
			Loyer du bâtiment de la banque	18,100 —
			IV. Droits et indemnités.	
			Indemnité accordée par les banques d'émission suisses pour frais d'importation d'espèces en 1901	31,869 95
			Droits sur effets impayés et divers	5,607 —
			Droits de gard sur-dépôts de titres et valeurs	2,893 75
			Produit des coffres-forts en location	8,810 —
				49,680 70
			VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.	
			Sur effets escomptés sur la Suisse	8,880 —
			VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.	
			Report du solde du bénéfice de l'année 1901	11,216 25
973,452	55			873,452 55

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque du Commerce pour l'exercice 1902.

Répartition du bénéfice.

suivant Art. 31*) des statuts et le vote de l'assemblée générale des actionnaires.

Le bénéfice net suivant le compte de profits et pertes est de	fr. 514,777. 45
Dividende de l'exercice 1902, suivant décision de l'assemblée générale fr. 42. 50 par action, soit sur 12,000 actions	510,000. —
Report à nouveau	4,777. 45
	fr. 514,777. 45

*** Article 31 des statuts:**

L'année sociale commencée le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.
 Les produits nets, déduction faite de toutes les charges, constituent les bénéfices.
 Sur ces bénéfices il est prélevé en premier lieu, pour former un fonds de réserve, jusqu'à concurrence de fr. 500,000, une somme qui ne peut être inférieure au 5% des dits bénéfices.
 Après ce prélèvement et ceux que l'assemblée peut décider en faveur d'une réserve spéciale, le bénéfice net est réparti par parts égales entre toutes les actions.
 Le paiement du dividende tel qu'il a été fixé par l'assemblée générale a lieu en une seule fois au plus tard un mois après la dite réunion.
 Les réserves, ordinaire ou extraordinaire, peuvent servir, avec l'approbation de l'assemblée, à accroître ou à compléter le dividende de l'exercice.

Bilan annuel de la Banque du Commerce à Genève au 31 décembre 1902.

(Approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 16 février 1903.)

Actif		Passif	
I. Caisse.			
	9,600,000	Espèces en caisse (couverture des billets).	
	1,950	Espèces à la chambre de compensation, compte A.	
	320,545	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.	
	9,922,495	Encaisse légale.	
	127,800	Propres billets en caisse (voir annexe n° 1).	
	162,650	Billets des autres banques d'émission.	
	12,944	Billets à la chambre de compensation, compte B.	
	2,050	Billets étrangers en caisse.	
10,233,031	50	Autres valeurs en caisse.	
II. Créances à courte échéance. (Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)			
	83,206	Bons de caisse et effets sur la place non rentrés.	
	487,950	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.	
	235,687	Autres correspondants suisses débiteurs.	
1,743,868	05	Correspondants étrangers débiteurs.	
III. Créances sur effets de change.			
<i>a. Etat réglementaire du portefeuille.</i>			
Effets escomptés sur la Suisse:			
	6,974,383.55	échus dans les 30 jours.	
	1,743,452.45	entre 31 et 60 "	
	3,455,120.	" " 61 et 90 "	
12,172,956			
Effets sur l'étranger:			
	97,073.85	échus dans les 30 jours.	
	1,621,265.55	entre 31 et 60 "	
	1,228,163.40	" " 61 et 90 "	
2,941,492	80		
Avances sur titres à échéances fixes:			
	683,700.	échus dans les 30 jours.	
	171,600.	entre 31 et 60 "	
	108,900.	" " 61 et 90 "	
	13,200.	" " 91 et 120 "	
977,400			
Avances sur nantissements de titres avec billets:			
	2,500.	échus dans les 30 jours.	
	9,000.	entre 31 et 60 "	
	15,000.	" " 61 et 90 "	
	12,000.	" " 91 et 120 "	
38,500			
Avances hypothécaires avec billets:			
	200,000.	échus dans les 30 jours.	
	132,000.	entre 61 et 90 "	
332,000			
Rescriptions cantonales:			
	650,000.	échus dans les 30 jours.	
	400,000.	" " 61 et 90 "	
1,050,000			
19,354,516	85	1,842,168	05
<i>b. Autres créances sur effets de change.</i> Effets à l'encaissement.			
	817,996		80
4,988,294	90	4,170,298	60
IV. Autres créances à terme. (Disponibles après 8 jours.)			
		Comptes courants débiteurs avec crédits couverts par nantissements de titres.	
		Valeurs diverses suisses et étrangères (voir annexe n° 2 bis).	
4,859,983	60		
V. Placements à terme indéfini.			
		Effets publics: Rentes, Obligations suivant inventaire (voir annexe n° 2).	
400,000			
VII. Placements fixes.			
		Immeuble à l'usage de la banque (voir annexe n° 5).	
41,579,194	90		
			41,579,194 90

I. Emission de billets.			
Billets en circulation	28,872,200	(voir annexe n° 1)	
Propres billets en caisse	127,800		24,000,000
II. Engagements à courte échéance. (Remboursables au plus tard dans les 8 jours.)			
Comptes de virements et de chèques	4,132,985		10
Banques d'émission suisses, comptes créanciers	258,775		55
Correspondants étrangers créanciers	235		
Dividendes échus et non encaissés	2,939		50
4,394,985 15			
IV. Engagements à terme. (Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)			
Caisse de prévoyance des employés			79,181 25
V. Comptes d'ordre.			
Récompte du portefeuille de change, voir détail dans le compte de profits et pertes.	76,600		25
Récompte des autres créances à terme	13,750		80
Dividende à répartir pour l'exercice 1902	510,000		600,851 05
VI. Fonds propres.			
Capital versé	12,000,000		
Réserve statutaire	500,000		
Report du solde de bénéfice pour 1903	4,777		45
			12,504,777 45

Annexes au bilan annuel de la Banque du Commerce au 31 décembre 1902.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1902.

	Emission	En caisse	En circulation
540 billets de fr. 1000 =	540,000	4,000	536,000
1,820 " " " 500 =	660,000	5,500	654,500
168,500 " " " 100 =	16,850,000	61,800	16,788,200
119,000 " " " 50 =	5,950,000	56,500	5,893,500
289,360 billets =	24,000,000	127,800	23,872,200

Annexe n° 2 bis. Valeurs diverses suisses et étrangères.

Rescriptions municipales	Fr. 950,000. —
Rescriptions de la Banque de dépôts et de prêts	" 1,308,705. —
Effets de change sur l'étranger sans signatures suisses	" 1,916,593. 60
	Fr. 4,170,298. 60

Annexe n° 3.

Compte de Réserve pour Immeuble	Fr. 25,000. —
Absorbée par le compte d'Aménagements de l'immeuble	" 25,000. —

Annexe n° 4.

Mobilier de la Banque	Fr. 1,000. —
Amorti par le compte d'Aménagements de l'immeuble	" 1,000. —

Annexe n° 5.

Immeuble à l'usage de la Banque, porté de fr. 365,000. — à	Fr. 400,000. —
par suite de la transformation des caveaux de la Banque.	

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Designation	Nominal	Cours	Valeur
Fr. 97,500 3 1/2 % Capital Emprunt Genevois 1888 (Entrepôts)	Fr. 97,500	100	97,500
" 16,000 Capital Cédules Caisse hypothécaire	16,000	100	16,000
" 1,500 3 1/2 % Oblig. Ch. de fer Jura-Simplon 1894	750,000	500	750,000
" 450 8 % " Chemin de fer Franco-Suisse	225,000	480	216,000
" 100,000 3 1/2 % Capital Oblig. Ch. de fer St-Gothard	100,000	100	100,000
Em. 200,000 3 1/2 % " " Empire Allemand	Em. 200,000	103 & 1/2	206,920
" 200,000 8 % " " "	200,000	92 & 1/2	236,320
" 400,000 3 % " " " Consolidés Prussiens	400,000	92 & 1/2	452,640
" 200,000 3 1/2 % " " " Lettres de gage Crédit foncier Centr. Prussien 1894	200,000	96 & 1/2	236,160
" 20,000 5 % " " " Oblig. Mobile Ohio Car Trust	20,000	100 & 5/8	103,200
" 19,000 4 1/2 % " " " Rutland Read. Comp. Equipment Bonds	19,000	100 & 5/8	98,040
" 25,000 5 % " " " Wabash Read. Comp. Equipment Bonds	25,000	95.72 & 5/8	136,378
" 20,000 4 % " " " Erie Comp. Pennsylv. Collateral	20,000	91 & 5/16	93,912
" 25,000 4 % " " " Norfolk Western Pocahontas Equip. Bds.	25,000	91 & 5/16	117,390
£ 10,000 2 3/4 % " " " Consolidés Anglais	£ 10,000	92 1/4 & 1/2	235,396
" 1,500 3 % " " " Oblig. Ch. Indriahua S.S. & N.E. Extension 400 Série A	Fr. 750,000	450	688,616
" 2,000 3 % " " " Chs. Lombards, anciennes	1,000,000	315	680,000
" 400 4 % " " " Ville de Rome, or	200,000	500	200,000
Em. 200,000 4 % Capital Oblig. Chemin de fer Rjasan Ouralak 1898	Em. 200,000	100 & 1/2	246,000
£ 8,000 4 % Capital Oblig. Moscou-Windau-Rybinsk 1899	£ 8,000	100 & 1/2	201,400
Em. 122,400 4 % Capit. Oblig. Ville de Stockholm 1900	Em. 122,400	140/100	157,200
Evaluation au 31 décembre 1902 :			5,253,062
A déduire: Solde du compte laissé en réserve pour différence éventuelle des cours			398,078 40
			4,859,983 60

Nichtamtlicher Teil - Partie non officielle Internationale Wechselkurse

Table of international exchange rates for various cities including Switzerland, Amsterdam, Germany, Italy, London, Paris, Vienna, and New York, covering dates from Feb 7 to Feb 28.

1) Die Kurse für Amsterdam, Deutschland und Wien sind Dreimonats-Kurse. 2) Per 60 Tage Sicht.

L'industrie du fer en Russie en 1902.

Le « Moniteur des intérêts matériels » publie, à ce sujet, les informations suivantes:

En jetant un regard rétrospectif sur l'année qui vient de finir, la première constatation qui s'impose est que l'année 1902 a vu s'accroître à l'extrême la crise qui étroit l'industrie du fer en Russie et n'a pas laissé de dépasser les prévisions les plus pessimistes.

Si en 1901 il pouvait être des branches de l'industrie non atteintes par la crise, en 1902 le malaise s'est étendu au point de devenir général. La gêne s'attachant à l'écoulement des produits et l'affaissement des cours qui en est résulté se sont à ce point amplifiés que même des articles comme les tôles de toiture et les ouvrages en fonte en sont affectés. Et cet affaissement des cours s'est fait trop brusque et trop sensible pour que l'industrie ait pu s'y adapter sans heurts et sans défaillances.

L'année 1902, selon le « Messager des finances, du commerce et de l'industrie », sera marquée dans les annales de l'industrie sidérurgique en Russie comme ayant mis à nu les suites fâcheuses de la période de spéculation des années 1894 à 1900.

L'esprit de spéculation a engendré trop d'entreprises artificiellement, et celles-ci, mortes-nées, se sont débattues dès leur création dans des difficultés financières, incapables d'endurer un affaiblissement momentané de la demande et des prix, allant au-devant du gâchis des cours, compromettant elles-mêmes et encombrant le marché. Un retour complet de l'industrie à elle-même ne pourra se faire que moyennant la disparition totale et entière de ces organismes anémiques, qui mettent en danger et menacent d'entraîner dans leur perte celles des usines saines et nées viables.

Tel est l'esprit, sinon la forme, des considérations émises par l'organe du ministère des finances.

Un autre motif de la dépression industrielle en Russie réside dans la malappropriation, le défaut d'élasticité des usines sous le rapport commercial. Leur système d'écoulement des produits, basé trop complètement sur l'inépuisabilité des commandes gouvernementales et des gros consommateurs, comme les chemins de fer et les usines de transformation, ne leur a pas permis de s'orienter en temps opportun vers d'autres débouchés quand un manquement est survenu dans leur ordre premier de travail. L'année 1902 a la première montré l'absolue nécessité d'une évolution dans l'activité métallurgique, à l'effet de rendre l'industrie plus autonome, se consacrant davantage au marché privé sans la tutelle étroite du gouvernement.

Mais le mal essentiel dont souffre l'industrie sidérurgique en Russie, réside par continuation dans une surproduction trop soudaine déséquilibrant la production par rapport à l'écoulement.

Pour mettre en relief cet état de choses, il suffira de rappeler qu'avec une capacité productive annuelle de 160 millions de poids de fonte pour les 56 hauts-fourneaux existant dans le sud, la consommation, en son état actuel, en peut absorber 90 millions de poids à peine.

L'absence de fonds de roulement a été une autre source de dépression du marché industriel, provoquant par le manque de ressources des ventes forcées de produits qui précipitent la débâcle des cours.

Indépendamment de ces difficultés, la désorganisation de la vente est venue compliquer une situation déjà inextricable en soi.

Une restriction sensible de la demande vient de ce fait que, sous l'influence de prix baissant sans interruption, les stocks tenus en dépôt chez les marchands et vendeurs intermédiaires sont réduits à un strict minimum.

Les récoltes de 1902, encore que sensiblement au-dessus de la moyenne, n'ont pu amener jusqu'à présent quelque regain de l'activité sidérurgique ni même une amélioration apparente de la demande; d'ailleurs, avec une surproduction se chiffrant par 40%, il va sans dire que même

une année de récoltes supérieures est un facteur insuffisant pour le relèvement de l'industrie.

L'érection des voies ferrées n'a pu également être poussée aussi intensivement les dernières années et le relâchement dans la remise des commandes du gouvernement, qui est acheteur pour 40% de tous les produits fabriqués par la métallurgie, n'a pas manqué à son tour d'influer nuisiblement sur l'état languissant du marché.

C'est de là qu'on a vu en 1902 les usines jouissant de commandes de rails pousser à la fabrication des poutrelles pour pouvoir utiliser plus complètement leurs forces productives et écouler ce dernier produit à tout prix, au détriment d'autres usines devant suivre la concurrence et qui n'avaient pas les commandes du gouvernement pour compenser leurs pertes de ce côté.

La question des commandes de rails a été pour beaucoup l'objet des préoccupations industrielles en 1902. Pour une nouvelle période triennale les conditions de fournitures au gouvernement ont été renouvelées.

La constitution d'un syndicat entre les usines métallurgiques est une autre question qui a profondément agité le marché sidérurgique en 1902.

On sait, toutefois, que, par la diversité des intérêts financiers, économiques et administratifs en cause, l'unanimité n'a pu être obtenue et l'entente est bornée entre-temps à la vente en commun des tôles et larges plats (tôles fines exceptées) par l'intermédiaire d'une société spécialement créée à cette fin.

Parmi les faits saillants de l'année, rappelons aussi l'ouverture de la bourse des charbons et métaux à Kharkoff le 25 juin/8 juillet. Bien que cette institution, la première du genre en Russie, ne soit encore qu'à ses débuts, on attend le plus grand bien de l'influence qu'elle pourra exercer en rendant publics les cours des marchés faits; jusqu'ici les diverses opérations d'achat et de vente étaient conduites en quelque sorte sous le sceau du secret, et cette situation ne laissait pas d'être préjudiciable aux consommateurs comme aux vendeurs.

Notons également l'intervention plus suivie en 1902 des zemstvo, ouvrant des dépôts d'articles en fer sous leur égide et entrant en rapports directs avec les usines pour faciliter l'approvisionnement en fer des populations rurales. Ces institutions de district sont actuellement autorisées à consacrer aux dépenses pour l'achat de fer, à côté de crédits spéciaux accordés par la Banque impériale, leurs capitaux d'assurance.

Nous mentionnerons encore comme pouvant profiter à l'industrie les mesures prises en 1902 par le gouvernement en vue d'encourager le remplacement par des bateaux en fer des barges en bois naviguant actuellement sur le Volga. Des crédits à long terme (cinq ans) sont accordés à cette fin par la Banque impériale.

Englands Aussenhandel.

Table of England's foreign trade for January, showing imports and exports with values and percentage changes.